

A.S.P.B TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée au capital de 20 000 Euros
Siège social : 290 Route de Saint-Dionisy BP 11 30980 LANGLADE
898 971 254 RCS NIMES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 5 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le 5 février,
A 10 heures,

La Société ZYGISMA, société par actions simplifiée au capital de 3 534 634 Euros, dont le siège social est situé Zone Industrielle de la Bergerie Rue Gutenberg 49280 LA SEGUINIERE, immatriculée sous le numéro 952 168 326 R.C.S. ANGERS, représentée par Monsieur Jean-Baptiste FEDIDE, Président,

Associée unique de la Société A.S.P.B TECHNOLOGIES depuis le 5 février 2026,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement du Président démissionnaire,
- Fixation de ses pouvoirs et rémunération,
- Conclusion d'une convention de gestion de trésorerie avec la S.A.S. ZYGISMA,
- Pouvoirs à donner.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, prenant acte de la démission de Monsieur Patrice BERCEILLES de son mandat de Président à compter de ce jour à 10h00, nomme en qualité de nouvelle Présidente, sans limitation de durée, **à compter de ce jour à 10h01 :**

La Société ZYGISMA
société par actions simplifiée au capital de 3 534 634 Euros
dont le siège social est Zone Industrielle de la Bergerie Rue Gutenberg
49280 LA SEGUINIERE
immatriculée sous le numéro 952 168 326 R.C.S. ANGERS

Conformément aux dispositions des statuts, la Présidente assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Elle est investie dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Elle sera, en outre, remboursée de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

.../...

Il est précisé que la société PMP FINANCE, Directeur Général, conserve ses fonctions et attributions.

L'Associée Unique donne quitus de sa gestion à Monsieur Patrice BERCEILLES.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique approuve et autorise la conclusion, entre la Société et la S.A.S. ZYGISMA, d'une convention de gestion de trésorerie, à compter du **5 février 2026** selon les termes du projet d'acte soumis.

L'Associée Unique donne tous pouvoirs à Monsieur Jean-Baptiste FEDIDE, à l'effet de :

- représenter la S.A.S. A.S.P.B TECHNOLOGIES à la signature de la convention dont la conclusion a été autorisée ci-dessus,
- procéder à la signature dudit acte ès qualités.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, suit :

La signature de l'Associée Unique acceptant les fonctions de Présidente :

S.A.S. ZYGISMA

représentée par Monsieur Jean-Baptiste FEDIDE

Signé par Jean-Baptiste FEDIDE
Le 5 févr. 2026

Document signé électroniquement conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil

Signed with
Universign
doc: 7Fdk
tx_qmmyVQP6DM0L